



1199-2021

06 AVR 2021

DECISION N° 1199-2021/D/MINSANTE/SG/DEP/DU PORTANT CONSTATATION DE LA COMPOSITION DE LA PLATEFORME DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DES ACTEURS DANS LE DOMAINE DE LA TRANSFUSION SANGUINE AU CAMEROUN.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;  
 Vu la loi N°92/007 du 14 Aout 1992 portant Code du Travail ;  
 Vu la Loi N°2003/014 du 22 décembre 2003 régissant la transfusion au Cameroun ;  
 Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
 Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
 Vu le Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N°2000/287 du 12 octobre 2000 ;  
 Vu le Décret N°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des Fonctionnaires des Corps de la Santé Publique ;  
 Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
 Vu le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le décret N°2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;  
 Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;  
 Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu le décret N°2019/067 du 12 février 2019 portant organisation et fonctionnement du Centre National de Transfusion Sanguine ;  
 Vu le décret N°2020/370 du 03 juillet 2020 portant nomination du Directeur Général du Centre National de Transfusion Sanguine ;  
 Vu la décision N°0696 du 05 mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement de la plateforme de coordination des interventions des acteurs dans le domaine de la transfusion sanguine au Cameroun ;  
 Vu la Décision N°0833/D/MINSANTE/SG/DRH/SDP du 12 mars 2021 mettant certains personnels du Ministère de la Santé Publique à la disposition du Centre National de Transfusion Sanguine ;  
 Vu la Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;  
 Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La présente décision porte constatation de la composition de la plateforme de coordination des interventions des acteurs dans le domaine de la transfusion sanguine au Cameroun.

**Article 2 :** La Plateforme est composée ainsi qu'il suit :

**PRESIDENT :**

Professeur NJOCK Louis Richard, Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique;

**MEMBRES :**

- Professeur MBANYA née SHU Dora, Directeur Général du Centre National de Transfusion Sanguine;
- Dr SALIHOU SADOU, Directeur de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires;
- M. EYENGA NDJOMO Elysée-Amour, Directeur des Ressources Humaines;
- Dr FANNE MAHAMAT, Directeur de la Promotion de la Santé;
- M. DIABY OUSMANE, Chef de Division des Etudes et des Projets;
- Dr HASSAN BEN BACHIRE, Chef de Division de la Coopération;
- M. MOHAMADOU TOUKOUR AHMADOU, Coordonnateur National de la Cellule d'Exécution des projets Santé BID;
- Dr BAYE Martine, Secrétaire Technique du Programme Multisectoriel de Lutte contre la Mortalité Maternelle et infantile;
- Dr NOAH OWONA Apollonie, Représentant du Ministère de la Santé Publique au Comité de Gestion du Centre National de Transfusion Sanguine;
- Mme MBELLA Louise, Contrôleur financier auprès du Ministère de la Santé Publique.



**RAPPORTEURS:**

- M. Eric E. BOLANGA DIPEPA, Cadre désigné de la Direction des Ressources Humaines, mis à la disposition du CNI
- Mme AKWO Nadine, Cadre désigné de la Division de la Coopération;
- M. NYASSA Joseph-Marie, Cadre désigné de l'UGP-PRESYNATS (Cellule d'Exécution des Projets Santé-BID).

**Article 3:** La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera en français et en anglais. /-

**Ampliations**

- CAB/MINSANTE/SESP ;
- SG ;
- CF ;
- Intéressés ;
- Chrono/Affichage/Archives.



Dr. MANAQUIDA MALACHIE